



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes CGV s'appliquent à toute inscription à une formation en Synergologie (ci-après la Formation) dispensée par l'Institut Suisse de Synergologie (ISS) et souscrite et financée soit par une personne physique à titre individuel et à ses frais, soit par une entreprise pour l'un de ses salariés qui entreprend la Formation. **La signature du Bulletin d'inscription implique l'adhésion entière et sans réserves du signataire et/ou financeur ainsi que du Participant désigné lors de l'inscription (ci-après le Participant) aux présentes CGV et au code d'éthique de la Synergologie.**

Le Participant et/ou l'Entreprise Bénéficiaire reconnaissent que, préalablement à toute inscription, ils ont bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'ISS, leur permettant de s'assurer de l'adéquation de la formation aux besoins de l'Etudiant.

INSCRIPTIONS AUX SEANCES

A partir de la séance 2, la réservation de chaque séance est validée par le règlement de celle-ci, par virement bancaire, précisant la date de la séance.

Les factures sont remises lors de la séance, nette de frais bancaires. Il n'est pas consenti d'escompte pour paiement anticipé. Tout retard dans le paiement intégral d'une facture entraînera sans autre formalité ni rappel, l'application de pénalités de CHF 50. Toute somme due non payée à échéance empêchera la délivrance du Diplôme à l'issue du niveau de formation, et cela jusqu'à complet paiement.

MODALITES DE CERTIFICATION

Afin de suivre l'ensemble de la Formation et de devenir « Synergologue », les participants doivent suivre le parcours suivant.

- Niveau I : un certificat de « Validation des connaissances niveau I » est délivré aux Participants ayant réussi l'examen théorique et pratique de validation des acquis de niveau I (après la séance 5) avec une note minimale de 140/200.
- Niveau II : un certificat de « Validation des connaissances niveau II » est délivré aux Participants ayant réussi l'examen théorique et pratique

de validation des acquis de niveau II (après la séance 10) avec une note minimale de 280/400.

- Niveau III : Le diplôme « Synergologue » est délivré aux Participants ayant réussi lors de la séance 15 l'épreuve vidéo « vérité-mensonge » avec minimum de 14 bonnes réponses sur 20, et soutenu un mémoire de fin de formation contenant une proposition synergologie devant un jury composé de trois praticiens avec une note supérieure à 14/20.

Les diplômes ne sont délivrés que sous réserve de la validation préalable des niveaux précédents. En cas d'échec à l'un des niveaux, le Participant est autorisé à le repasser dans la limite de trois tentatives par niveau.

Les titulaires du diplôme « Synergologue » sont admis à exercer une activité professionnelle en Synergologie, à l'exception de l'activité d'enseignement (qui nécessite l'obtention du Diplôme « Enseignant en Synergologie » délivré à l'issue d'une formation spécifique).

« Synergologie » et « Synergologue » sont des marques déposés, sur lesquelles l'Institut Européen de Synergologie (EIS) consent à titre gracieux une licence aux titulaires du diplôme « Synergologue » souhaitant exercer en activité professionnelle et/ou commerciale dans le domaine de la Synergologie.

L'exercice d'une activité professionnelle en Synergologie implique le respect par le praticien du Code éthique de la Synergologie. En cas de non-respect, le Diplôme pourra être retiré sur décision du Comité d'expert de l'Association Européenne de Synergologie. Le retrait du Diplôme entraîne automatiquement la résiliation de la licence sur les marques. Le Participant reconnaît que l'exercice de l'activité de Synergologue sont fixées par l'Association Européenne de Synergologie et sont comme telles susceptibles d'évoluer, sans que la responsabilité d'IES ou de l'ISS à cet égard puisse être recherchée.

GARANTIE DE PARTICIPATION APPORTÉE PAR L'ISS

La recherche de la bonne composition des groupes peut amener l'ISS à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'ISS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

ANNULATION, REPORT, FORCE MAJEURE

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, l'ISS porte un soin particulier à la composition des groupes de Participants. Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation et doivent donc être limités au cas de force majeure. En cas d'annulation et sauf cas de force majeure dument reconnue, l'ISS se réserve la possibilité de facturer une indemnité de dédite forfaitaire correspondant

- 100 % du prix de la séance en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires avant le début de la séance,
- 50 % du prix de la séance en cas d'annulation dans un délai compris entre 16 et 30 jours calendaires avant le début de la séance,
- Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation dans un délai supérieur à 30 jours calendaires.

Le report de l'inscription sur une autre séance de formation est possible à la condition d'être notifié à l'ISS au moins 10 jours calendaires avant le début de la séance.

L'ISS ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit. L'ISS remboursera toute somme perçue au titre des prestations de formation qui n'auraient pas été réalisées en tout ou partie.

RESPONSABILITE DE L'ISS

Pour l'accomplissement de la prestation, l'ISS s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. Le présent engagement, n'est de convention expresse, que pure obligation de moyens. L'ISS n'encourra aucune responsabilité notamment à raison de toute perte de bénéfices ou d'exploitation, de trouble commercial et ne garantira le signataire d'aucune demandes ou réclamations formulées émanant d'un tiers quel qu'il soit.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'IES et Philippe Turchet sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur la Formation.

L'ISS est lié par un contrat spécifique avec eux.

A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par l'ISS pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'IES ou de l'ISS. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation ou transformation, sans accord express de l'ISS. En particulier, le Participant s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes. Il engage sa responsabilité sur le fondement des lois relatives à la Propriété intellectuelle et à la protection des marques applicable en Suisse et dans l'Union Européenne. en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des contenus et supports pédagogiques.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, l'IES et l'ISS demeurent propriétaires de leurs outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de la formation.

ACCES ET UTILISATION DU CAMPUS E-LEARNING

L'accès au site de e-learning CAMPUS (www.campus.synergologie.com) se fait à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe fournis à l'ISS au Participant pour un usage strictement personnel et privé. Le Participant s'engage à (a) ne pas faire un usage abusif de son autorisation d'accès (par exemple en transférant des données à des tiers non autorisés) (b) veiller à la confidentialité de son compte et mot de passe, afin d'éviter l'accès non autorisé au site (c) à ne pas publier, reproduire, copier, distribuer, divulguer ou exploiter (notamment dans un but commercial) son contenu (d) ne porter aucune modification au site ou à son contenu.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

For juridique : Lausanne, Suisse.